

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 7 juin 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité « HÉMATOLOGIE »

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	GUETARI ép. HENCHIRI	Wafa
2	MPIBI MPIANA	Blady
3	TALE PENANJO	Boris

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 13 juin 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice Déléguée à l'Autonomie
Adjointe au Directeur de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie

Christelle LITAN